



ENTREPRENEUR
INVEST

Document d'informations clés

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit	Entrepreneurs & Rendement N°8	Nom de l'initiateur du PRIIP :	Entrepreneur Invest S.A.
Code ISIN – Parts C	FR001400K9N5	Site internet de l'initiateur du PRIIP :	www.entrepreneurinvest.com
Agrément	L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle d'Entrepreneur Invest en ce qui concerne ce document d'informations clés Entrepreneur Invest est agréée en France sous le n°GP-00014 et réglementée par l'AMF	Vous pouvez appeler ce numéro pour de plus amples informations :	01 58 18 61 80
Date de production du document d'informations clés	22 novembre 2023		

AVERTISSEMENT : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Fonds Commun de Placement à Risques régi par les articles L. 214-28 et L. 214-29 du Code monétaire et financier.

Durée : Le FCPR a une durée de vie de six (6) ans à compter de la date de constitution, sauf cas de dissolution anticipée, durée pouvant être prorogée de deux (2) périodes successives de un (1) an, soit huit (8) ans sur décision de la Société de Gestion.

Objectifs : L'objectif du FCPR Entrepreneurs & Rendement N°8 (le « Fonds ») est de faire bénéficier ses investisseurs d'une rentabilité sur capitaux investis, en engageant le Fonds dans des acquisitions et prises de participations d'entreprises par des investissements principalement en obligations convertibles. Le type de gestion sera principalement le capital développement. Les sociétés sélectionnées seront principalement en phase de développement et matures. Le fonds investira directement ou indirectement, entre 75% et 95% des souscriptions principalement dans des PME et/ou dans des Sociétés Innovantes (telles que définies ci-après), non cotées dans des secteurs en croissance, ou cotées sur des marchés d'instruments financiers à faible liquidité tels qu'Euronext Growth et Euronext Access localisées en France, dans un Etat membre de l'Union Européenne ou dans un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen (le "Quota de 50 %"). Sont considérées comme des Sociétés Innovantes les sociétés répondant à la condition d'innovation et plus généralement aux conditions posées par l'article L.214-30 du Code Monétaire et Financier. Ces investissements seront réalisés essentiellement en titres donnant accès au capital, tels que les obligations convertibles.

Le FCPR pourra investir la partie de l'actif qui n'est pas investie en actifs éligibles au Quota de 50% : en valeurs mobilières cotées et non cotées (actions, obligations, titres donnant accès au capital), en parts/actions d'organismes de placement collectif (« OPC ») monétaires OPC obligataires dont les actifs sous-jacents auront des maturités courtes et des dépôts à terme et comptes d'excédent de trésorerie ou tout autre instrument financier à court terme. Au minimum 5% de l'actif du Fonds sera conservé en liquidités pour permettre les rachats de parts ou le paiement de frais.

De manière générale (s'agissant des poches « Quota » et « Hors Quota »), le FCPR n'a pas vocation à investir dans des actions de préférence et/ou des actions pour lesquelles des clauses présentes dans les pactes d'actionnaires et/ou mécanismes assimilés pourraient être de nature à plafonner ou limiter la performance en fonction d'un pourcentage du prix de revient défini au préalable lors de l'investissement.

Le FCPR s'interdit d'investir dans des OPC pratiquant une gestion alternative, dans les hedge funds, dans les marchés à terme ou optionnels et dans les warrants.

Dépositaire : CACEIS Investor Services Bank France S.A.

Investisseurs de détail visés : Les personnes physiques investisseurs de détail ainsi que les personnes morales. Les caractéristiques du Fonds sont décrites dans le règlement qui vous sera remis avant la souscription. Ce produit n'est pas destiné aux US Person.

Toutes autres informations relatives au Fonds, telles que le DIC, le règlement, le dernier rapport annuel sont disponibles en langue française gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion par téléphone au +33(0)1 58 18 61 80 ou par email : www.entrepreneurinvest.com

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTE ?

Indicateur de risques

1 2 3 4 5 6 7

Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant la durée de vie du FCPR jusqu'à la clôture de sa liquidation étant précisé que la période de détention est de six (6) ans, prorogable deux (2) fois un an, soit huit (8) ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7, qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Vous ne pourrez pas sortir du produit avant l'échéance. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Risque de perte en capital et liquidité : Il existe un risque que l'Investisseur ne soit pas remboursé en tout ou partie du capital investi au terme de la durée de vie du Fonds. Le risque important non pris en compte dans cet indicateur est : le risque de liquidité : l'absence ou la faible liquidité des investissements pourra contraindre le Fonds à ne pas être en mesure de céder rapidement ses actifs, ou bien à les céder à un prix inférieur à la dernière valeur liquidative connue.

Autres risques : Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous référer à l'article 3.4 du règlement du FCPR.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués dans le tableau ci-dessous comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures et du contexte général de la situation économique et des marchés. Leur évolution est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Période de détention recommandée, hors prorogation : 6 ans Pour un investissement de 10 000€		Sortie à 1 an	Sortie à 6 ans (période de détention recommandée)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Scénario de tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 448€	7 165€
	Rendement annuel moyen	-15,52%	-5,41%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 553€	10 512€
	Rendement annuel moyen	-4,47%	0,84%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 229€	15 904€
	Rendement annuel moyen	2,29%	8,04%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 468€	16 422€
	Rendement annuel moyen	4,68%	8,62%

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures calculées à partir des performances passées de fonds ayant des caractéristiques de composition d'actifs similaires et de bases de données représentatives des actifs composant le portefeuille du fonds. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra du prix de cession des actifs détenus dans le portefeuille du Fonds, de l'ensemble des coûts du Fonds et de la durée de détention de votre investissement. L'évolution future du prix de cession des actifs détenus est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Avertissement : Il n'est pas possible de sortir de ce produit avant l'échéance du Fonds. Si vous sortez de l'investissement avant la fin de période de détention notamment en cas de situations exceptionnelles prévues par le règlement du Fonds aucune garantie ne vous est donnée.

QUE SE PASSE-T'IL SI ENTREPRENEUR INVEST N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne doit vous informer au sujet de ces coûts et doit vous montrer l'incidence de ces coûts sur votre investissement.



ENTREPRENEUR
INVEST

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement. Nous avons supposé que :

- le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;

- 10 000€ sont investis ;

Ce tableau montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de votre période de détention.

Pour un investissement de 10 000€	Si vous sortez après 6 ans
Coûts totaux	2 366€
Incidence des coûts annuels (*)	3,94%

Le détail des coûts supportés par le Fonds est présenté à l'article 19 du règlement « Frais récurrents de gestion et de fonctionnement du Fonds ».

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement à la fin de l'échéance initiale de six (6) ans. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de l'échéance initiale du Fonds, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 11,98% avant déduction des coûts et de 8,04% après cette déduction.

Composition des coûts :

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels de l'entrée ou de sortie			Si vous sortez après 6 ans
Coûts d'entrée	3,5%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement.	350€
Coûts de sortie	0%	Les investisseurs ne seront assujettis à aucun coût lié à la sortie de leur investissement.	-
Coûts récurrents prélevés chaque année			
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,87%	Recouvrent tous les frais facturés directement au Fonds à l'exception des frais de transactions: Il s'agit d'une estimation de la commission de gestion et des frais divers (rémunération du dépositaire, frais juridiques et légaux, frais bancaire, etc.). Ces frais sont exprimés toutes taxes comprises.	1 722€
Coûts de transaction	0,49%	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lors de l'achat ou de la vente des investissements ainsi que les coûts indirects en cas d'investissement dans d'autres fonds. Le montant réel de ces coûts varie selon les volumes achetés et vendus.	294€
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques			
Commission liée aux résultats	0%	Les investisseurs ne seront assujettis à aucune commission liée aux résultats.	-
Commission d'intéressement	20%	Les porteurs de parts B du Fonds pourront recevoir, le cas échéant, du « carried interest » dans les conditions fixées à l'article 11.1 du règlement. L'incidence du « carried interest » est par nature dépendante de la performance du Fonds, ses modalités de partage sont détaillées à l'article 24 du règlement du Fonds.	-

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

L'horizon d'investissement est de six (6) ans. Sauf rachat exceptionnel de vos parts tel que visé à l'article 9 du règlement, vous êtes engagés dans le FCPR jusqu'à l'expiration d'une période de six (6) ans à compter de votre date de souscription, sauf prorogation de deux (2) fois un (1) an sur décision de la Société de Gestion dans les conditions définies du règlement.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Toute réclamation concernant le produit ou la conduite de la Société de Gestion peut être soumise à Entrepreneur Invest à l'adresse suivante : Entrepreneur Invest, 37 avenue Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris, France ou par courrier électronique à l'adresse suivante : reclamation@entrepreneurinvest.com. Site internet : www.entrepreneurinvest.com

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentés dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification SFDR : le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales en application de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »).

Le DIC, le règlement, la plaquette commerciale sont disponibles sur simple demande à l'adresse suivante : Entrepreneur Invest, 37, avenue Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris, France et sur le site internet d'Entrepreneur Invest : www.entrepreneurinvest.com

La responsabilité de la Société de Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPR.

Entrepreneur Invest S.A. - Siège social : 37 avenue Pierre 1er de Serbie - 75008 PARIS - Site web : www.entrepreneurinvest.com